

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					Année 2023/2024
Domaine :	Santé – Formations technologiques					LP 180 ECTS
Mention :	Logistique et pilotage des flux					
Parcours :	Logistique hospitalière					
Volume horaire étudiant :	110 h	310 h			130 h	550 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

SOUS RESERVE DE VALIDATION PAR LES INSTANCES DE L'IUT ET DE L'UB

Contacts :

Responsable de formation	Secrétariat pédagogique
Agnès BASAILLE-GAHITTE Maître de conférences ☎03.85.42.43.41 agnes.basaille-gahitte@u-bourgogne.fr	Fanny THEVENOT ☎03.85 42 43 57 licencelog@iutchalon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	Institut Universitaire de Technologie 1, allée des Granges Forestier 71100 CHALON-SUR-SAÛNE Site Web: http://iutchalon.u-bourgogne.fr

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs

Former des cadres logisticiens maîtrisant la législation des produits pharmaceutiques et la politique hospitalière.

Les hôpitaux et cliniques s'ouvrent à la logistique globale. Les particularités culturelles et réglementaires, la diversité des flux et la complexité des processus dans ce milieu peu ouvert à la logistique globale, démontrent la nécessité de spécialiser des logisticiens dans cette branche émergente.

L'accréditation des établissements de soins favorise notamment les projets logistiques qui seront source d'économie et leur permettront ainsi de financer leurs investissements par des gains de productivité.

La diversité des flux et la complexité des processus justifient donc une formation d'un bon niveau technique qui intègre des intervenants professionnels. La maîtrise des nouvelles technologies informatiques permettra aux diplômés d'obtenir des débouchés dans la stratégie de l'organisation globale des flux physiques et d'information.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)

Logisticiens des établissements de soins,
Logisticiens des fournisseurs des établissements de soins,
Logisticiens des prestataires,
Dans les CHU, logisticiens d'étage.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de la formation

Par leur connaissance des méthodes de maîtrise des flux, ils seront aptes :

A gérer les flux spécifiques de patients, des urgences et du bloc opératoire, de matières (prélèvements, produits sanguins, produits pharmaceutiques, déchets...), de parcs automobiles et manutentions spécialisées.

A organiser la distribution à l'intérieur des établissements de soins.

A mettre en place les NTIC comme l'EDI, les codes-barres, le commerce électronique.

A assurer la qualité et la sécurité à un niveau de performance et d'efficacité depuis le fournisseur des établissements de soins jusqu'au patient.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection : Les candidats seront choisis sur dossier et éventuellement sur entretien

En formation initiale, en contrat de professionnalisation ou en apprentissage

La licence professionnelle est ouverte aux étudiants titulaires d'un BAC+2 avec des connaissances de base en gestion et en bureautique. L'anglais est obligatoire.

Pour le parcours 1 Logistique Hospitalière, il est conseillé d'avoir une connaissance du monde hospitalier.

Les BAC+2 sont :

- **L2** Mathématiques et Informatique Appliqués aux Sciences (MIAS) – Administration Economique et Sociale (AES) – Economie, Gestion – Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS).
- **BTS** Commerce International – Comptabilité, Gestion des Entreprises – Informatique de Gestion – Transport.
- **DUT** Techniques de Commercialisation – Gestion des Entreprises et Administration – Gestion Administrative et Commerciale – Informatique – Gestion Logistique et Transport – Génie Biologique option Industries Alimentaires et Biologiques – Statistiques et Traitement Informatique des données – Organisation et Génie de la Production – Qualité Logistique Industrielle et Organisation
- **DEUST** Santé

En formation continue intégrée et/ou formation continue spécifique

La formation est accessible aux titulaires d'un diplôme de niveau III (Bac+2) : DEUG, BTS, DUT...

La licence est ouverte aux professionnels des secteurs concernés, en fonction de leur expérience professionnelle, justifiant d'un niveau minimum baccalauréat et d'une validation des acquis.

En fonction de l'expérience professionnelle et/ou d'acquis personnels, une validation d'acquis pour accéder à la formation peut être demandée par les personnes titulaires d'un diplôme de niveau IV (Baccalauréat).

Le dépôt de candidature pédagogique est à effectuer auprès du secrétariat du Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA) 3 mois avant le début de la formation.

L'admission est prononcée après examens de dossiers et entretien éventuel.

Les dossiers de rémunération et de prise en charge des frais de formation sont élaborés avec les candidats par le SEFCA.

Il peut s'agir de personnels du secteur hospitalier public ou privé, relevant de services généraux ou techniques et en charge du secteur logistique, de responsables de magasinage, d'infirmier(e)s ou surveillant(e)s généraux, de préparateurs en pharmacie envisageant une évolution interne...

La **formation continue spécifique** se déroule sur un an et demi sous la forme de regroupements de 3 jours par mois (les mercredis, jeudis et vendredis de la 2ème semaine de chaque mois). Elle se déroule à Chalon sur Saône, IUT et Centre Hospitalier William Morey, le vendredi, pour le parcours 1 logistique hospitalière, à Dijon (PHA, CHU de Dijon). **Une dispense de stage pratique peut être accordée pour les participants ayant une activité en rapport avec la fonction**

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En **formation initiale** : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.

En **formation continue** : s'adresser au service de formation continue de l'université formation.continue-iut.chalon@u-bourgogne.fr

Ce dispositif s'adresse uniquement à des salariés ou agents de la fonction publique, en plan de formation, période de professionnalisation ou congé individuel de formation...

Cette licence peut être suivie en contrat de professionnalisation. Si tel était le cas, les étudiants en contrat de professionnalisation n'auront pas de jeux d'entreprises et travailleront pour leur projet tuteurés en binôme la plupart du temps.

Elle peut être suivie :

En contrat de professionnalisation (uniquement dans le secteur privé)

En contrat d'apprentissage (uniquement dans le secteur public)

En période de professionnalisation

Au titre du compte temps formation (à partir du 1^{er} janvier 2015) Au titre du DIF

Au titre du CIF

Au titre du plan de formation

Elle peut être suivie d'une manière modulaire avec ou sans inscription au diplôme.

Elle peut être étalée sur un cursus pluriannuel d'au plus 3 ans (sauf dérogation) sur décision expresse de la commission de sélection et pour des motifs professionnels.

- Cours et TD dispensés par des enseignants universitaire et professionnels
- Etudes de cas et visites d'établissements de santé
- Projets tuteurés

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

TRONC COMMUN (le tronc commun est mutualisé avec la Licence Professionnelle Mention Logistique et Systèmes d'information)

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Domaine Général	Droit social	10	10		20		CC	2
	Stratégie		15		15		CC	1.5
	Anglais technique		20		20		CC	1.5
TOTAL UE1		10	45		55	5		5
UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Domaine de gestion	Contrôle de gestion	15	10		25		CC	3
	Management, GRH		20		20		CC	1.5
	Techniques d'enquêtes	10	15		25		CC	1.5
TOTAL UE2		25	45		70	6		6
UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Domaine technique	Aide à la décision	30	10		40		CC	4
	RO en informatique		25		25		CC	2
TOTAL UE3		30	35		65	6		6
UE4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Domaine professionnel de logistique	Logistique	15	30		45		CC	4
	Jeux de simulation logistique		20		20		CC	1.5
	NTIC		20		20		CC	1.5
TOTAL UE4		15	70		85	7		7
TOTAL TRONC COMMUN		80	195		275	24		24

(1) CC : contrôle continu

Parcours - Logistique Hospitalière

UE5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	Coef
Cœur de métier général	Economie de la santé	30	10		40		CC	3.5
	Droit hospitalier		20		20		CC	1.5
TOTAL UE5		30	30		60	5		5

UE6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	Coef
Cœur de métier spécialisation	Gestion de parcs spécialisés		15		15		CC	1
	Qualité en établissement de santé		25		25		CC	2
	Logistique Hospitalière		45		45		CC	4
TOTAL UE6			85		85	7		7

UE7	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	Coef
	Mémoire		130		130			8
TOTAL UE7			130		130	8		8

UE8	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	Coef
	Stage					16		16
TOTAL UE8						16		16

TOTAL UE5 + UE6 + UE7 + UE8		30	245		275	36		36
TOTAL TRONC COMMUN + UE PARCOURS		110	440		550	60		60

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université : <https://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/ODF-referentiel-etudes-lmd.pdf>

■ Règles de validation et de capitalisation

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/1999)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Sur les 130h prévues de projet tutoré, 25h ont lieu en face à face, sous la direction d'un enseignant de l'équipe pédagogique, permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances ou compétences spécifiques nécessaires à la réalisation de son étude (aide à la rédaction, à la soutenance de projet, à la recherche d'informations, à l'utilisation d'installations ou de logiciels spécifiques, ...).

Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.